



PRET PAR MES PARENTS remboursable dès la vente de ma maison

Par **FLEURY**, le **01/02/2013** à **08:36**

Bonjour, mes parents me prêtent la somme de 180 000 euros pour l'achat d'un appartement en attendant que ma maison soit vendue.

Ma soeur est d'accord et je ferais une reconnaissance de dette ainsi qu'une déclaration aux impôts. Mais que se passerait-il si :

- 1) ma mère décédait avant la vente de ma maison (l'argent prêté est à son nom)
- 2) si moi je décède avant la vente et le remboursement du prêt. Je suis veuve et deux garçons. Je suis propriétaire de la moitié de ma maison et l'usufruit pour l'autre moitié.

Merci d'avance.

Salutations.